

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet à vingt heures quarante,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la
Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT
Philippe, Mmes VERHAEGHE Carole, SAVIN Odile, M. GALLINE Jacques, Mme
VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN
Véronique, BLANCHET Cécile et ARNAUD Anne.

Pouvoir de Gérard DELCOUSTAL à Michel PERAT

Pouvoir d'Alain SFILIGOÏ à Odile SAVIN

Pouvoir d'Odile TRAMOND à Philippe LEOMANT

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte des procès-verbaux des séances du 7/06/2017 et 30/06/2017.

M. le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la convention de prestation de conseil pour recherche de médecin généraliste.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivante :

- n° 07/2017 portant sur la reprise de concession au cimetière de M. Gilbert MARMIESSE.

010717 – Rapport annuel d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-ste-Marie.

Vu le rapport du S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port Ste Marie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 élaboré par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

020717 – Rapport annuel du délégué de la Base de Loisirs Fluviale 2016.

Vu le contrat de Délégation de Service Public de la Base de Loisirs Fluviale.

Vu le compte-rendu technique, financier et compte d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE du rapport annuel 2016 élaboré par M. Thierry LE MAREC.

030717 – Approbation de convention de servitude entre la Commune et le SDEE 47. (place Serres).

Vu la convention de servitude « Eclairage Public » d'ancrage de réseau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour la dépose d'un luminaire existant et la pose d'un luminaire par un projecteur type Neos sur la parcelle 381 Section AB 11, place Serres.

040717 – Projet de rénovation du bâtiment de la Mairie dans le cadre de l'agenda d'Accessibilité : demande d'assistance technique au Département de Lot-et-Garonne.

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment de la Mairie et de la mise aux normes d'accessibilité conformément à l'Ad'ap approuvé le premier septembre 2016 par le Préfet.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un accompagnement de la commune en matière d'ingénierie est nécessaire et que le département de Lot-et-Garonne met en place une mission d'assistance technique dénommée AT47.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de solliciter l'assistance technique du Département de Lot-et-Garonne concernant le projet communal de rénover le bâtiment.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le courrier et la convention correspondante avec le Département et la SEM 47 et lui donne tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette assistance technique.

050717 – Création d'emplois et tableau des effectifs.

Vu la liste des agents promouvables par avancement de grade et par promotion interne établi par le CDG 47 pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de CREER 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} août 2017.

DECIDE de CREER 2 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet par promotion interne à compter du 1^{er} septembre 2017.

060717 – Subvention pour voyage scolaire au Collège Germillac de Tonneins.

Vu la demande de subvention formulée par le Collège Germillac de Tonneins pour l'organisation d'un voyage scolaire au Pays de Galles du 12 au 18 mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE une subvention au Collège Germillac de Tonneins de 180.00 euros soit 30 euros par élèves.

070717 – Admission en non-valeur pour le budget assainissement.

Vu l'état d'admission en non-valeur présenté par M. Le Trésorier municipal pour un titre de 200.00 euros émis par le budget annexe Assainissement, de somme ne permettant pas l'engagement de poursuites en raison de combinaison infructueuse d'acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de STATUER sur l'admission en non-valeur du titre de recette n° T19 de 2007 présentée par M. le Trésorier de Marmande Municipale d'un montant de 200.00 euros au budget Assainissement.

080717 – Décision modificative n° 1 : Budget Principal.

Vu les notifications officielles des dotations d'Etat, transmises après le vote du budget, il convient de les intégrer par le biais d'une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de PROCEDER à des ajustements sur le Budget principal à hauteur de 82 563.00 euros

090717 – Tarif de l'aire de service de camping-cars.

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la place du fort, Monsieur le Maire indique qu'une borne de service d'eau et de vidange pour les camping-cars a été installée et ne fonctionnant qu'à carte bancaire, il convient de modifier la régie des droits de place à compter du premier août 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le tarif de la borne de service pour l'eau et la vidange des camping-cars à 2 € les 15 min .

APPROUVE le contrat, passé avec URBAFLUX concernant la sécurisation des paiements ainsi que l'arrêté portant sur le règlement intérieur de l'aire de camping-cars et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

100717 – Acquisition d'un panneau lumineux d'information.

Dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'un panneau d'information lumineux destiné à équiper le centre-bourg. Il sera situé devant la Place Viçoze et à proximité des réseaux électriques existants.

Vu la consultation et la réception des offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition d'un panneau lumineux.

RETIENT la Société CENTAURE SYSTEMS pour l'acquisition de ce panneau d'information dont le montant 18 798 € TTC, auquel il faut rajouter l'abonnement GPRS/3G à 19.90 € HT/mois, et le contrat de maintenance à compter de la 3^{ème} année, qui s'élève à 790.00 € HT.

110717 – Convention de prestations de conseil pour recherche de médecin généraliste.

Vu la nécessité de trouver un médecin généraliste souhaitant s'implanter sur la commune.

Vu les recherches infructueuses et la première expérience non concluante avec MEDINOPIA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE de conventionner avec le prestataire en conseil SAS CVDL domicilié à LORMES (58 146) pour une mission de recherche de médecin étranger et pour un montant d'honoraires de la prestation de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention avec le prestataire SAS CVDL et le charge de prendre toutes dispositions pour les conditions d'installation du nouveau médecin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆